

TRAITEMENT MEDICAMENTEUX DE LA DOULEUR

Auteur : N. CHERCHEM

Date : 09/02/2005

DEFINITION

TRAITEMENT MEDICAMENTEUX DE LA DOULEUR DE L'ENFANT, CORRESPONDANCES ENTRE TRAITEMENT.

Selon l'ANAES, pour une douleur d'origine nociceptive.

Intensité de la douleur	EVA	Activités de l'enfant	Antalgiques
douleur légère	1 à 3	normales ou subnormales	Abstention ou palier 1
douleur modérée	3 à 5	diminuées	palier 1, si insuffisant prévoir palier 2 ou AINS
douleur intense	5 à 7	très pauvres	prévoir palier 3 : si 1 et 2 insuffisants
douleur très intense	7 à 10	arrêtées	palier 1 + palier 3

* **La prescription antalgique doit être systématique** pour la durée prévisible de la douleur.

* **Toujours prévoir un recours** en cas de douleur persistante malgré le traitement, en précisant le critère, exemple : si EVA >4, donner en plus...

* L'efficacité doit toujours être appréciée en évaluant régulièrement la douleur.

* **Les douleurs d'origine neuropathique** nécessitent d'autres traitements spécifiques (de type antiépileptiques et antidépresseurs).

* **La relation thérapeutique chaleureuse, dans la confiance, en demandant l'avis de l'enfant sur l'évaluation de la douleur et l'effet du traitement, est indissociable de la prescription**

ANAES: Evaluation et stratégies de prise en charge de la douleur aiguë en ambulatoire chez l'enfant de 1 mois à 15 ans : texte des recommandations.

Publication ANAES, Paris 2000, 20 p <http://www.anaes.fr>.

Validé par le Dr E Fournier-Charrière (Unité Douleur), Fédération de pédiatrie, CHU Bicêtre, janvier 2004.